Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2022/052

L'an deux mille vingt-deux et le 04 avril à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.
Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.
Absents excusés : Serge SOHIER, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES

Objet : Autorisation de signature d'une plus-value sur l'étude géothermie du centre aquatique intercommunal

Par délibération n°B2021/171 en date du 18 novembre 2021, le bureau de la CCPL avait décidé une étude de pré-faisabilité énergétique sur le recours à la géothermie pour le centre aquatique.

L'étude de faisabilité géothermique (premier rapport) se base sur une couverture de la géothermie à hauteur de 75 % des besoins totaux. GEOTEC propose deux variantes avec soit 42 sondes à 200 mètres, soit 57 sondes à 150 mètres.

Afin de procéder à l'étude géothermie la plus précise possible, le Bureau d'Etudes GEOTEC préconise de faire un essai terrain avec une sonde à 200m et de diamètre 40mm. Initialement prévu à 150m, ce forage à 200m nécessite des compétences et du matériel spécifiques occasionnant une plus-value significative.

Suite à une consultation par procédure adaptée, le Bureau de la CCPL avait accepté la signature d'un devis initial avec Geotec sur la base d'un forage de 150 mètres. L'étude est financée à 70 % par l'ADEME et la Région sur les bases initiales. L'ADEME a indiqué qu'elle ne peut financer une aide complémentaire sur cette plus-value. Pour la Région, cette plus-value pourrait être intégrée dans l'aide accordée à l'investissement si cette solution est retenue.

Si le bureau décide de valider l'engagement de l'étude et cette plus-value, le plan de financement de l'étude serait le suivant :

Montant d'étude : 34 830 € HT
Aide ADEME : 9040.50 €
Aide Région : 9040 € (arrêté non encore parvenu)
Autofinancement CCPL : 16 749.50 €

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220404-2022-052B-DE
Date de télétransmission : 21/04/2022
Date de réception préfecture : 21/04/2022

LE BUREAU

Considérant les perspectives prometteuses du recours à la solution géothermique pour le projet de centre aquatique intercommunal,

Considérant le niveau des financements accordés,

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec la société GEOTEC pour un montant total HT de 34 830 €, intégrant la réalisation d'un essai terrain de forage à 200 mètres pour évaluer l'intérêt de recours à une solution géothermique par sondes sèches pour le projet de centre aquatique intercommunal,

- Dit que ce devis annule et remplace le précédent devis signé avec l'entreprise GEOTEC pour la réalisation d'un essai terrain de forage à 150 mètres,

- Dit que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2022,

- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Affichée le 21 AVR. 2022

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220404-2022-052B-DE
Date de télétransmission : 21/04/2022
Date de réception préfecture : 21/04/2022